



Une rentrée sous le signe de l'inquiétude et de la colère !

SIGNEZ L'APPEL DU COLLECTIF POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC



Signez la pétition sur notre site snuep.fr

Affichage

ELECTIONS AU CA

Construire des listes SNUEP-FSU ou FSU pour défendre l'enseignement professionnel public cf. p6

Le SNUEP-FSU constate une fois de plus le décalage entre le discours de la ministre et la réalité des politiques menées. Alors que, pour la 4^e année consécutive, les effectifs augmentent dans l'enseignement professionnel public, le nombre de PLP diminue. Ainsi entre 2012 et 2015, ce sont 3340 équivalents temps plein qui ont disparu pour financer des mesures desquelles l'enseignement professionnel public est exclu, notamment l'Education prioritaire ou la mise en place de la pondération en LEGT.

À l'occasion de cette rentrée, le ministère multiplie les dispositifs : période d'accueil, orientation réversible, développement des 2^{ndes} à champ professionnel, droit de retour en formation ou encore droit au redoublement dans son établissement sans moyens supplémentaires. Les enseignant-es sont donc sommé-es de mieux accueillir et de mieux faire réussir les jeunes dans des conditions de travail dégradées.

Prétendant lutter contre le chômage des jeunes, le gouvernement poursuit un cap qui a pourtant prouvé son inefficacité : il tente

toujours de développer l'apprentissage notamment dans nos établissements préférant ainsi répondre aux injonctions du patronat plutôt que d'investir massivement dans l'enseignement professionnel public. Ce choix injustifié favorise le mixage des publics dans la classe, en niant les besoins spécifiques des différents apprenant-es et en détériorant là encore les conditions de travail des enseignant-es.

Les réformes successives de la taxe d'apprentissage continuent à asphyxier les établissements. La baisse de 30 % subie depuis 2 ans impacte directement le fonctionnement pédagogique des LP en détériorant la qualité des formations qui y sont dispensées.

Le SNUEP-FSU dénonce avec force ces mesures et le manque criant de personnels pour encadrer et dispenser des formations de qualité aux 528 000 élèves scolarisés dans la voie professionnelle publique.

Lors de ce quinquennat, l'enseignement professionnel public n'aura pas bénéficié, et ne bénéficiera pas, de mesures ambitieuses pour permettre d'améliorer >>>

Sommaire

- > Une rentrée sous le signe de l'inquiétude et de la colère !.....P 1-2
- > Tou-tes en grève le 8 septembreP2

- > Ensemble tout est possibleP2
- > Un mauvais projet de loi devient une mauvaise loi !P3
- > Lu au BO..... P4

- > Appel à participer aux mobilisations du 15 septembre..... P5
- > Appel du collectifP5
- > Election au CAP5-6

>>>

les conditions d'études des élèves et de travail des personnels.

Pour l'amélioration des conditions d'études des jeunes et des conditions de travail des personnels, pour des moyens



TOU-TES EN GRÈVE LE 8 SEPTEMBRE

La rentrée 2016 devrait voir mise en œuvre la réforme du collège imposée par le gouvernement alors même qu'elle est toujours contestée par la majorité des personnels du second degré. Ces derniers qui ont manifesté tout au long de l'année dernière leur opposition et leur volonté d'une reprise des discussions pour une autre réforme n'ont pas désarmé. L'autoritarisme, le mépris manifestés par la ministre de l'Éducation qui a négligé de répondre aux demandes d'audience de l'intersyndicale du second degré, la désorganisation causée dans les collèges par la réforme n'ont fait que

ENSEMBLE, TOUT EST POSSIBLE !

Évidemment le contexte ne prête guère à l'optimisme en cette rentrée. Nous avons tous en mémoire les victimes des attentats de cet été, et la polémique qui s'en est suivie sur le burkini a été tout autant attristante que dangereuse pour notre société déjà tellement fracturée.

Et puis la situation sociale reste toujours très dégradée.

Alors que nous sommes entrés dans la campagne des élections présidentielles, il est pour le moins décevant de constater que les propos tenus restent au niveau des polémiques, des joutes verbales, et non des débats sérieux qui pourtant s'imposent.

supplémentaires à la hauteur des enjeux de l'enseignement professionnel public, le SNUEP-FSU appelle l'ensemble des PLP et CPE à se mettre en grève le 8 septembre. Il appelle également à signer l' "appel collectif pour l'avenir des lycées professionnels".

renforcer la détermination à combattre cette dernière.

L'intersyndicale a appelé les collègues à ne pas mettre en œuvre des dispositifs imposés et qu'ils jugent inefficaces ; elle demande à l'ensemble des personnels du second degré de recenser et faire remonter dans le cadre des assemblées générales de pré rentrée tous les problèmes d'une rentrée qui s'annonce très difficile : collège, lourdeur des effectifs en lycée, insuffisance des moyens affectés à la vie scolaire, emplois du temps... La poursuite des mobilisations conduites durant l'année précédente doit déboucher sur l'abrogation de la réforme et l'ouverture rapide de discussions sur d'autres bases. A l'approche d'échéances électorales importantes le gouvernement doit enfin entendre les personnels. Après les congés d'été, c'est avec combativité que les personnels entament ce début

Quant aux questions sociales, elles ne sont pas abordées : inégalités, emploi, pouvoir d'achat, conditions de vie...

Alors nous allons donner de la voix pour nous faire entendre. Vivre ensemble dans une société multiculturelle, réduire les inégalités, faire face aux défis de notre planète... voilà des perspectives porteuses d'espoir et d'avenir.

La FSU est donc déjà sur tous ces terrains et particulièrement pour l'Éducation, la Formation, la Recherche, la Culture mais aussi pour l'Emploi, la Santé, la Justice...

Et oui, nous restons convaincus que la Fonction publique et les Services publics sont des atouts essentiels dans le modèle social du XXI^{ème} siècle.

Communiqué SNUEP-FSU

2 septembre 2016

d'année scolaire décidés à agir pour leurs métiers et leurs élèves, lutter contre les inégalités et le maintien de garanties collectives mises à mal dans la loi travail comme dans l'Éducation.

C'est pourquoi l'intersyndicale du second degré appelle les personnels à se mettre en grève et rejoindre les manifestations le 8 septembre pour une autre réforme du collège et de meilleures conditions de travail et d'étude en collège comme en lycée.

Elle les invite à s'associer aux initiatives prises par l'intersyndicale interprofessionnelle CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL, le 15 septembre pour obtenir l'abrogation de la loi Travail imposée par l'utilisation du 49-3 et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.

Communiqué de l'intersyndicale 2nd degré

31 août 2016

La rentrée scolaire nous invite à redire combien une éducation de qualité est nécessaire pour tous les jeunes, pour qu'ils trouvent leur place dans ce monde et qu'ils puissent construire la société de demain, libre et démocratique. Ce sont nos convictions et notre engagement pour les plus de 12 millions d'élèves qui font cette semaine leur rentrée avec plus d'un million de personnels qui les accompagnent.

Ensemble, tout est possible !

Bonne rentrée à toutes et tous

Tribune FSU

30 août 2016

UN MAUVAIS PROJET DE LOI DEVIENT UNE MAUVAISE LOI !

La loi Travail n'est pas bonne pour les salarié-es et les jeunes. Elle ne le sera pas non plus pour l'économie du pays. Alors que le chômage et la précarité augmentent, en affaiblissant les conventions collectives au profit des accords d'entreprise, cette loi accroît la concurrence entre les entreprises poussant à l'alignement sur le « moins offrant » pour les salarié-es. Cette logique de dumping social va engendrer davantage de flexibilité et de précarité et remettre en cause nombre d'acquis sociaux.

Cette loi contrevient aux conventions 87, 98 et 158 de l'Organisation Internationale du Travail relatives à la négociation collective, aux libertés syndicales et aux licenciements. Les organisations syndicales étudient tous les recours et moyens juridiques possibles pour s'opposer à la mise en œuvre de la loi Travail.

L'emploi, les salaires et les conditions de travail restent des préoccupations majeures pour les citoyen-nes.

Le chômage et la précarité sont des fléaux pour notre pays. Les créations d'emplois, dans le privé comme dans le public, sont pourtant nécessaires pour répondre aux

besoins de toute la société. La stabilité et la qualité des emplois sont non seulement gage de progrès social et de qualité de vie pour les salarié-es et les jeunes, mais sont aussi un facteur essentiel de création d'emplois. La loi Travail tourne le dos à cet enjeu ! Tous les pays qui ont fait l'expérience d'une telle réforme du droit du travail (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Allemagne) en mesurent aujourd'hui les conséquences néfastes.

Affaiblir le code du travail, c'est affaiblir les droits de tous les salarié-es !

Il est clair qu'à terme la fonction publique sera aussi concernée car nombre de règles statutaires relève de la transposition de dispositions du code du travail (dialogue social, respect de la hiérarchie des normes et des droits collectifs, temps de travail, etc.).

C'est pourquoi nos organisations continueront à mener tous les débats nécessaires avec les salarié-es et les jeunes pour, à l'inverse de cette loi, promouvoir d'autres propositions, obtenir son abrogation et gagner de nouveaux droits pour toutes et tous.

Pendant l'été, de nombreuses initiatives locales se sont développées et la carte postale au Président de la République a été

largement utilisée. Comme nous l'avons écrit au Président de la République, « on se retrouve à la rentrée... », notamment sur les meetings et débats unitaires déjà programmés.

Les organisations dénoncent les faits de répression dont sont aujourd'hui victimes des militant-es syndicaux-ales, des jeunes, des salarié-es et des agents publics.

Les organisations syndicales de salarié-es et de jeunesse CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL appellent les salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-nes, retraité-es à se mobiliser massivement pour réussir la journée d'actions du 15 septembre contre la loi Travail, selon des modalités décidées localement (rassemblements, manifestations, grèves, etc.), pour obtenir l'abrogation de cette loi et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.

Déclaration commune CGT, FO, FSU,
Solidaires, UNEF, UNL, FIDL

31 août 2016

BO n°28 du 14/07/2016

Rémunération

Revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2016

[note de service n° 2016-105 du 12-7-2016-
NOR MENF1618785N](#)

Brevet professionnel

Liste des établissements labellisés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015

[arrêté du 5-7-2016- NOR MENE1600480A
1611318A](#)

BO n°31 du 01/09/2016

Bourse

Bourses au mérite

[circulaire n° 2016-131 du 26-8-2016- NOR
MENE1623577C](#)

BO n°30 du 25/08/2016

Vie scolaire

Organisation de la journée scolaire au collège

[décret n° 2016-1063 du 3-8-2016 - J.O. du 5-8-2016- NOR
MENE1620733D](#)

Éducation à la santé

Orientations générales pour les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté

[circulaire n° 2016-114 du 10-8-2016- NOR MENE1621031C](#)

Éducation à la sécurité

Sensibilisation et formation aux premiers secours et gestes qui sauvent

[instruction interministérielle n° 2016-103 du 24-8-2016- NOR
MENE1617837C](#)

APPEL À PARTICIPER AUX ACTIONS DE MOBILISATION DU 15 SEPTEMBRE

Les organisations syndicales de la Fonction publique CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP appellent tous les personnels de la Fonction publique à participer aux actions de mobilisation (rassemblements, manifestations, grèves...) organisées lors de la journée du 15 septembre 2016 contre la loi Travail à l'initiative des organisations syndicales interprofessionnelles CGT, FO, SOLIDAIRES, FSU, UNEF, FIDL, UNL.

Pendant quatre mois, les salarié-es, les agent-es, les chômeur-euses, les précaires, les jeunes et les retraité-es, se sont mobilisés pour s'opposer au projet de loi. Sans majorité, ni dans l'opinion ni à l'Assemblée nationale, le gouvernement a décidé d'utiliser le 49.3 pour imposer cette loi. Ce coup de force reste inadmissible et tourne le dos à la démocratie sociale.

Cette loi est mauvaise pour les salariés du secteur privé car elle donne de nouveaux leviers au dumping social. En effet, notamment

en inversant la hiérarchie des normes qui affaiblit les conventions collectives au profit des accords d'entreprise, elle accroît la concurrence entre entreprises qui vont alors s'aligner sur le « moins offrant » pour les salarié-es. Cette situation va engendrer encore plus de flexibilité et de précarité. Les pays qui ont fait l'expérience d'une telle réforme du droit du travail dans un passé récent (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Allemagne) en mesurent aujourd'hui toutes les conséquences néfastes.

L'Organisation Internationale du Travail constate que cette loi va à l'encontre de ses conventions 87 et 98 en matière de négociation collective et de libertés syndicales.

La Fonction publique et les services publics sont déjà mis à mal par nombre de réformes. Ils seront touchés par la logique de la loi travail si nous n'y faisons pas échec.

En effet, nombre de règles inscrites dans le statut de la Fonction publique relèvent de la transposition de dispositions du Code du travail (dialogue social, caractère national du droit s'appliquant aux cadres locaux de gestion, temps de travail, mobilité, flexibilité, etc).

Les discours marquant l'entrée en campagne pour les élections

présidentielles d'un certain nombre de candidats révèlent leur volonté d'en découdre avec la fonction publique.

La loi Travail leur en ouvre la porte : remise en cause du dialogue social et du statut notamment en ce qui concerne la garantie de l'emploi, la définition du temps de travail et des conditions de travail. S'agissant du statut, le maintien et le développement des garanties sont la condition de la pérennité des missions et de l'égalité entre agents.

Pour nos organisations, il est indispensable et urgent de permettre à chacun-une, dans le public comme dans le privé, de pouvoir bénéficier d'un emploi stable, de qualité et aussi d'une formation professionnelle à la hauteur des métiers, des missions exercées et des choix professionnels des salarié-es et des agent-es.

C'est pourquoi nos organisations appellent les agent-es de la Fonction publique à se mobiliser pour l'abrogation de cette loi et la définition de nouveaux droits pour toutes et tous.

Communiqué des fédérations syndicales de la Fonction publique CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP
06 septembre 2016

APPEL COLLECTIF POUR L'AVENIR DES LYCÉES PROFESSIONNELS

L'enseignement professionnel public subit des attaques sans précédent de la part des organisations patronales, du gouvernement, des Régions, comme de certains parlementaires. Accusée à tort d'être éloignée de l'entreprise et des compétences nécessaires à l'emploi, la voie professionnelle sous statut scolaire ne colle pas à l'image que ses détracteurs cherchent à imposer. Alors que les mesures financières et les propositions de lois prônent aujourd'hui le développement de l'apprentissage pour prétendre lutter contre le chômage des jeunes, il est indispensable de rappeler que l'enseignement professionnel public doit conserver sa première place dans la formation professionnelle des jeunes et doit rester au sein des ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, garants du service public d'éducation pour toutes.

Je signe l'appel



ÉLECTIONS AU CA

Des enjeux à l'échelle de l'établissement... et au-delà

Avant la fin de la 7^{ème} semaine de l'année (soit avant le 15 octobre), se déroulent les élections des représentant-es du personnel au conseil d'administration. Avec la décentralisation, de nombreuses décisions résultent de votes du CA : ouverture ou fermeture de divisions, protocole de remplacement, journée de solidarité, conseil pédagogique... C'est un espace de décision au sein duquel les personnels peuvent intervenir et disposer d'un pouvoir de décision et de contrôle. Les syndiqué-es du SNUEP-FSU ont un rôle essentiel à jouer. Pour cela il est important que des listes SNUEP-FSU soient constituées et élues.

Tract d'information

Diffuser un tract en direction des collègues avec la liste et la profession de foi.



Calendrier des élections au CA

- J** : jour des élections,
- J – 6** : remise du matériel de vote pour les absent-es du jour J,
- J – 10** : dépôt des listes des candidat-es (et remise des actes de candidature individuelle signés),
- J – 20** : affichage de la liste électorale.

Et, pendant la campagne des élections (tant pour élaborer la liste que pour faire voter), syndiquez-vous et syndiquez vos collègues afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'éducation,
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire et pluraliste et démocratique au sein de la FSU.

Quelles listes construire ?

DONNEZ LA PRIORITÉ À DES LISTES INTITULÉES :

- Liste présentée par le SNUEP-FSU
- ou
- Liste présentée par la FSU, qui réunit les candidat-es des syndicats de la FSU (SNUEP, SNES, SNEP, etc.).

Ces listes sont bien sûr ouvertes aux non-syndiqué-es. Il est d'ailleurs possible de rajouter après ces intitulés « et non-syndiqué-es », mais il est préférable de mettre « liste à l'initiative du SNUEP-FSU » car elle est alors comptabilisée SNUEP-FSU. De ces deux intitulés résulte la prise en compte de la représentativité du SNUEP-FSU et de la FSU. Des listes « maison » ou d'intérêts particuliers sont parfois présentes. Contrairement à ces listes, les listes SNUEP-FSU ou FSU permettent, par leur presse, leurs réunions, leurs stages, d'avoir une vision plus globale des sujets, d'être en capacité de réagir, de faire respecter vos droits. Si vous intitulez autrement les listes (listes d'union, par exemple), le rectorat ne reconnaît pas notre représentativité et il est important pour le SNUEP-FSU et la FSU de peser dans le paysage syndical à l'heure où les changements promis ne sont toujours pas là.

Élaborer la liste

Peuvent être candidat-es :

Les titulaires PLP et CPE, ou stagiaires, (sauf les membres de droit), les non-titulaires (dont les AED) nommés pour l'année dans l'établissement, les collègues en congé de maladie ou de maternité sont tou-ttes électeurs/électrices. Vérifier la liste des électeurs et électrices qui doit être affichée.

Élaborer votre liste ordonnée (sans indiquer titulaire et suppléant ; ne pas présenter deux colonnes) en essayant de représenter toutes les catégories, toutes les disciplines et tous les secteurs de l'établissement. Attention de bien vérifier la date de remise de la liste, qui est fonction de la date de vote.

Élections des représentant-es au CA du lycée : enseignant-es, documentalistes, personnels d'éducation et de surveillance, assistant-es d'éducation, nous sommes tou-ttes concerné-es !

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSTRUIRE DES LISTES SNUEP-FSU OU FSU POUR DÉFENDRE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Tout-es concerné-es ?

Ces élections concernent chacun de nous car les décisions prises au Conseil d'Administration ont des répercussions sur le fonctionnement de l'établissement et sur notre métier.

C'est pour défendre et promouvoir le service public d'enseignement, avec la volonté d'améliorer les conditions de travail et de vie de tou-te-s, que le SNES, le SNEP et le SNUEP présentent des candidat-es aux élections du CA.

Des réunions syndicales sont organisées régulièrement chaque mois et avant chaque conseil d'administration pour faire le point sur la situation du lycée, évoquer l'ordre du jour et discuter des questions qui vous préoccupent.



Les candidat-es de la liste présentée par la FSU s'engagent :

Pour notre métier et nos conditions de travail :

- U.** à faire respecter les horaires et programmes nationaux, et simultanément les choix des équipes pédagogiques au travers du projet d'établissement,
- U.** à nous battre pour l'abaissement des seuils d'effectifs, pour des dédoublements et travaux en petits groupes,
- U.** à nous battre contre les suppressions de postes et la multiplication des heures supplémentaires,
- U.** à intervenir pour le respect des droits, statuts et garanties de tous les personnels,
- U.** à intervenir pour une vraie prise en compte des besoins de remplacement et contre le remplacement en interne imposé.

Pour un meilleur fonctionnement de notre établissement :

- U.** pour des locaux et des espaces de travail adaptés notamment en EPS,
- U.** pour le respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- U.** pour le respect des règles démocratiques de fonctionnement.

Pour le respect des principes de pluralisme, neutralité, laïcité, respect des obligations scolaires.

S'impliquer en tant qu'électeur et électrice, c'est donner la possibilité de faire, entendre ses positions, c'est donner une représentativité incontestable à des élu-es qui auront à intervenir toute l'année.